



Conseil d'Etat  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE À LA MOTION

<b>Auteurs</b>	Dessimoz Céline, les Verts, Bender Girardet Marie-Paule (suppl.), AdG/LA, Arlettaz-Monnet Géraldine, PLR et Rausis Joachim, PDCB
<b>Objet</b>	<b>Des bases légales cantonales pour la mobilité douce quotidienne</b>
<b>Date</b>	13.09.2019
<b>Numéro</b>	<b>5.0454</b>

---

Le 23 octobre 2019, le Conseil d'Etat a décidé de créer un Groupe de travail Loi Transports Publics pour œuvrer à la révision de la loi cantonale sur les Transports Publics, tout en arrêtant dans le même temps les axes stratégiques de cette révision. L'un de ces axes concerne la mobilité douce :

« Intégrer dans la base légale les tâches cantonales dévolues au Service spécialisé relatives à la mobilité douce, en lien avec la Loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML) »

Le Groupe de travail remettra en septembre 2020, selon le calendrier provisoire fixé, un avant-projet de loi avec rapport explicatif au Conseil d'Etat. Ce faisant, il répondra à la motion déposée.

Il est proposé l'**acceptation** de la motion.

Conséquences sur la bureaucratie :	création d'un Groupe de travail Loi Transports Publics
Conséquences financières :	néant à ce stade
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	néant à ce stade
Conséquences RPT :	néant à ce stade

**Lieu, date** Sion, le 4 juin 2020